



### Camping de l'étang du puy

2, la Norissonnière - 85590 Saint Mars la Réorthe

09.51.52.70.45 - 06.68.375.444

etangdupuy@hotmail.fr

Siret : 53279686900016

## CONTRAT DE RESERVATION

NOM - PRENOM : .....

ADRESSE : ..... CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

MAIL : ..... TEL PORTABLE : .....

ARRIVEE le : ..... de 15h à 19h30

DEPART le : ..... Avant 10h

Nombre de nuits:.....

### EMPLACEMENT CAMPING (max. 7 pers. sauf pour les emplacements « groupe » de 8 à 15 pers.):

.... x EMPLACEMENT(S) dont  Tente  Caravane  Camping-car  Fourgon ou voiture aménagée(e)

Avec électricité 16A (les séjours à la nuitée ne sont pas prioritaires pour obtenir l'électricité)

**Pensez à prendre un adaptateur électrique (prise mâle 3 broches CEE17) que vous trouverez dans tout magasin de bricolage!**

### LOCATIFS (draps non fournis) :

Tente Cabanon (5 pers.)

Tente Victoria (5 pers.)

Tente Mayotte (4 pers.)

Tente Maldives (5 pers.)

Tente Cocoon (2 pers.)

TIPI (5 pers.)

Tente FAB (4 pers.) avec ou sans  Électricité Fab (3,50€/jour)

Barrel (2/3 pers.)

CAMPETOILE (2 pers.)

Nombre d'adultes (+18 ans) : .....

Nombre d'enfants :  - 2 ans (gratuit): .....

3 à 9 ans: .....

10 à 18 ans: .....

ANIMAUX : (chien de défense interdit, carnet de vaccination à jour)  Oui  Non

**N'oubliez pas de réserver à votre arrivée notre formule petit-déjeuner (7€ par personne)**

**MONTANT DE L'ACOMPTE** : 30% du montant total de votre séjour, soit : .....€ réglés à l'ordre de « l'étang du puy ».

Le solde du séjour sera à régler à votre arrivée.

J'ai pris connaissance des conditions générales mentionnées ci-dessous et déclare les accepter.

Fait à ..... le .....

SIGNATURE :

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- Les arrivées se font de 16h à 19h. Les départs ont lieu avant 10h pour les hébergements et 11h pour les emplacements.

- Tout départ anticipé, non justifié, ne peut donner lieu à un remboursement. En cas d'annulation, vous devez nous prévenir par mail 30 jours avant l'arrivée prévue sous peine de perdre votre acompte.

- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre location. Le loueur se réserve la possibilité de disposer de la location s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue et l'acompte lui restera acquis.

- La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature pendant, ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés par vous dans les locations, il est indispensables de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation. Les enfants doivent rester sous la surveillance des parents.

- Pour des raisons de sécurité et de confort visuel, les véhicules ne peuvent se garer sur les emplacements. Plusieurs parking sont disponibles dans

l

,

e

n

c